

Toutefois, si vous êtes dans les catégories c, d ou e, vous restez lié par les obligations de votre nomination non impérative antérieure, si vous n'avez pas encore atteint le niveau de compétence requis.

15. Droits de titulaire

Si votre poste unilingue devient bilingue ou si le profil linguistique de votre poste bilingue est rehaussé, vous pouvez faire valoir l'un des droits de titulaire suivants :

- a) suivre la formation linguistique dans la mesure où vous y avez droit (si vous remplissez les conditions d'admission, vous avez droit à la formation linguistique pour une période équivalant à 18 mois au cours de votre carrière) et conserver votre poste même si vous ne réussissez pas la formation linguistique;
- b) conserver votre poste sans suivre de formation linguistique;
- c) demander une mutation latérale à un autre poste pour lequel vous êtes qualifié à tous les égards.

16. Régime de prime au bilinguisme

Si vous occupez un poste bilingue et satisfaites aux exigences linguistiques de votre poste, vous êtes admissible à la prime annuelle de 800 \$, sauf si vous faites partie du groupe de la haute direction.